M. François BAYROU
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 17 juillet 2025

Objet : Demande de rendez-vous des associations d'ostéopathes

Monsieur le Premier Ministre,

Les organisations socio-professionnelles de l'ostéopathie signataires souhaitent vous faire part de leur très vive inquiétude à la suite de la publication, le 1er juillet 2025, du rapport conjoint du HCAAM, du HCFiPS et du HCFEA sur le redressement durable de la Sécurité sociale.

Ce rapport formule une recommandation grave : l'exclusion de l'ostéopathie du périmètre des garanties complémentaires dans les contrats dits « solidaires et responsables » (CSR). Une telle mesure, si elle venait à être entérinée, pénaliserait lourdement l'accès aux soins de millions de Français, sans générer d'économie réelle pour la collectivité.

Cette recommandation repose sur trois erreurs majeures :

- une lecture scientifiquement obsolète des données disponibles (l'expertise Inserm de 2012 aujourd'hui dépassée).
- un amalgame injustifié entre l'ostéopathie – profession légiférée, réglementée, structurée et définie depuis plus de 20 ans - et des pratiques non encadrées et non évaluées.
- une méconnaissance de l'impact médico-économique positif de l'ostéopathie dans la prévention des troubles fonctionnels, la réduction de la consommation médicamenteuse et l'amélioration de la qualité de la vie

L'ostéopathie est une profession légiférée en 2002, basée sur une formation de 5 ans dispensée dans des établissements agréés par le ministère de la Santé, intégrée depuis 2024 au Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le champ de la Santé (RPPS) et de plus en plus présente dans les maisons de santé pluridisciplinaires, cliniques, CPTS, maisons de retraite ou services de soins.

Elle fait désormais partie des solutions proposées pour relever des défis sanitaires notamment en matière de prévention, de santé musculosquelettique, de maintien en autonomie ou de santé au travail.

Dans ce contexte, nous appelons solennellement le Gouvernement :

- à rejeter toute tentative d'exclusion des soins ostéopathiques du périmètre des contrats responsables.
- à ouvrir une concertation avec l'ensemble des acteurs (associations de professionnels, de patients, chercheurs, complémentaires de santé) sur la place de l'ostéopathie dans la stratégie nationale de santé publique.

Dans la perspective de la future discussion du Plan de Financement de la Sécurité Sociale 2026, nous souhaiterions nous entretenir dès que possible avec vos services en charge de ce dossier et nous sollicitons de votre haute bienveillance, Monsieur le Premier Ministre, un entretien avec eux.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette demande dans l'intérêt de la santé des Français et de l'équilibre de notre système de soins.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Dominique BLANC
Président
Ostéopathes de France
d.blanc@wanadoo.fr

François LEJEUNE
Président
Registre des Ostéopathes de France
presidence-rof@osteopathie.org

Marie-Hélène SALA
Présidente
Association Française d'Ostéopathie
salamariehelene.osteo@orange.fr

Philippe STERLINGOT
Président
Syndicat Français Des Ostéopathes
philippe.sterlingot@osteopathe-syndicat.fr